

Bruxelles, le 21 janvier 2004

Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie pour le marché intérieur

Beaucoup trop d'industries européennes continuent d'exercer leurs activités sur des marchés fragmentés en raison de la subsistance d'obstacles au commerce et de différences dans les normes et réglementations, selon le premier rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie pour le marché intérieur 2003-2006 (voir [IP/03/645](#)). Ce rapport fait partie du "Paquet Orientations", au même titre que les rapports sur la mise en œuvre des grandes orientations de politique économique (GOPE) et des lignes directrices pour l'emploi (LDE). Les trois rapports sont présentés dans le cadre du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps 2004 (voir [IP/04/74](#)).

La fragmentation des marchés entrave l'innovation et la croissance de la productivité et, dans certaines parties de l'Union, maintient les prix à des niveaux plus élevés qu'ils ne le seraient dans un marché intérieur plus intégré. Depuis l'abolition des frontières intérieures de l'UE, il y a dix ans, le marché intérieur a amplifié la croissance économique de l'UE d'au moins 1,8 %, en ajoutant près de 900 milliards d'euros à la prospérité collective de l'UE et en contribuant à créer 2,5 millions d'emplois supplémentaires. Pour consolider ce succès, des progrès doivent cependant être réalisés de toute urgence dans la création d'un véritable marché intérieur des services, l'intégration des marchés financiers européens et la relance de l'innovation par l'adoption du brevet communautaire. Tout nouveau retard pourrait compromettre la compétitivité et la prospérité de l'UE et empêcher cette dernière de tirer pleinement parti des avantages potentiels de l'élargissement. Bien que plus de la moitié des mesures qui, dans le cadre de la stratégie pour le marché intérieur, devaient être achevées avant la fin de 2003 l'aient été dans les délais, celles qui ont pris du retard représentent souvent des initiatives législatives cruciales, pour lesquelles des propositions de la Commission sont en cours d'examen depuis un certain temps. Plus important encore, une fois que les actes législatifs de l'UE ont été adoptés, ils doivent être transposés en droit national dans les délais prescrits et mis en œuvre intégralement.

Les indicateurs clés virent au rouge

En accroissant le degré de concurrence, le marché intérieur peut contribuer grandement à ce que les entreprises soient rapidement incitées à adopter les technologies innovantes, augmenter la qualité et réduire les prix aux consommateurs et, de ce fait, il joue un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif de l'UE de renforcer sa compétitivité vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux.

Certains indicateurs économiques clés font toutefois apparaître que les effets du marché intérieur sur la concurrence se sont récemment estompés. En premier lieu, la croissance du commerce de produits manufacturés à l'intérieur de l'UE a commencé à faiblir, ce qui, de manière générale, signifie que les entreprises se sentent moins poussées à améliorer leurs performances.

Cette situation favorise un deuxième phénomène, à savoir l'arrêt de la convergence des prix au sein de l'UE, alors même que les écarts de prix entre les États membres de l'UE dépassent de loin ceux observés entre les différentes régions des États-Unis. Troisièmement, l'UE investit davantage dans le reste du monde que vice-versa, ce qui constitue peut-être un avertissement quant à la nécessité, plus urgente que jamais, de réformer l'environnement réglementaire général de l'UE et de redonner un coup de fouet au marché intérieur communautaire.

Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions définitives, vu que la stratégie pour le marché intérieur 2003-2006 n'a été adoptée qu'il y a huit mois, certains signes indiquent qu'il est nécessaire d'accélérer rapidement les progrès afin d'éliminer les barrières commerciales qui subsistent dans l'Union européenne et de relancer le commerce et l'investissement. Sur les 45 mesures qui devaient être mises en œuvre avant la fin de 2003, seules 27 l'ont été dans les délais. D'autres sont sur le point d'être menées à bien, mais bon nombre de celles qui ont été retardées concernent des initiatives législatives importantes.

Élargissement: une chance à saisir

L'élargissement a la capacité de donner au marché intérieur une nouvelle impulsion qui s'ajouterait aux avantages apportés par l'élimination des obstacles existants. Le commerce entre les États membres actuels et futurs augmente déjà rapidement et a été multiplié par plus de huit entre 1995 et 2000. Les modèles économiques donnent toutefois à penser que, malgré cette augmentation, les exportations des futurs États membres pourraient encore pratiquement doubler, même aux niveaux de développement actuels. En 2000, les exportations de la Pologne vers l'UE-15 ne représentaient ainsi que 54 % de ce que l'on aurait normalement pu attendre d'un État membre ayant cette taille et cette situation géographique. Afin de pouvoir saisir la chance d'une deuxième moisson d'avantages pour le marché intérieur après l'élargissement, il faut cependant que les États membres existants et futurs coopèrent étroitement et évitent les actions susceptibles d'ériger de nouveaux obstacles qui annuleraient les avantages recueillis.

Facilitation du commerce transfrontalier dans l'UE

La Commission a présenté, le 13 janvier 2004, une proposition de directive sur les services dans le marché intérieur (voir [IP/04/37](#) et [MEMO/04/3](#)). En réduisant la bureaucratie, en encourageant l'activité économique transfrontalière et en dynamisant la concurrence, la directive proposée élargirait le choix, améliorerait la qualité et ferait baisser les prix pour les consommateurs ainsi que pour les entreprises utilisatrices de services. En ce qui concerne les marchandises, les mesures clés annoncées dans le cadre de la stratégie ne porteront leurs fruits que dans les douze prochains mois. La principale d'entre elles est la proposition, par la Commission, d'un nouveau règlement visant à améliorer le fonctionnement de la reconnaissance mutuelle, en vertu de laquelle les marchandises autorisées à la vente dans l'un des États membres peuvent être vendues dans tous les autres États membres sans formalités administratives supplémentaires.

Les marchés financiers de l'UE pourraient et devraient être davantage intégrés. S'ils l'étaient, les retombées positives pourraient être considérables. Sur les 42 mesures originales du plan d'action pour les services financiers (PASF), 36 ont, à présent, été adoptées. Or, pour que le PASF puisse déployer au maximum ses avantages – ceux-ci sont énormes et comprennent notamment un accroissement potentiel du PIB de l'UE de 1 % au cours des dix prochaines années – il doit être mis en œuvre intégralement, car toute barrière subsistant dans un domaine d'activité donné aura un effet de contagion ailleurs. Les mesures restantes, en particulier la directive sur les services d'investissement (voir [IP/03/1352](#), [IP/02/1706](#) et [MEMO/02/257](#)), doivent, par conséquent, être adoptées rapidement et sous une forme qui permettra aux entreprises de se procurer plus facilement des fonds, renforcera la confiance des investisseurs et stimulera la croissance.

La Commission a lancé son plan d'action sur "la modernisation du droit des sociétés et le renforcement du gouvernement d'entreprise dans l'UE" (voir [IP/03/716](#) et [MEMO/03/112](#)). Il s'agit là d'une initiative importante qui aidera les entreprises à opérer efficacement dans le marché intérieur et accroîtra la confiance dans les marchés des capitaux, après les récents scandales de certaines sociétés.

Industries de réseaux

La stratégie pour le marché intérieur souligne que l'ouverture du marché dans les industries de réseaux (énergie, transports, télécommunications et poste) apporte des avantages notables tant pour les entreprises que pour les consommateurs. La Commission est déterminée à poursuivre le processus d'ouverture des marchés dans un total respect des obligations du service universel et public, c'est-à-dire de la fourniture de services d'une qualité donnée à l'ensemble des consommateurs et utilisateurs sur tout le territoire d'un État membre et à un prix abordable. Des progrès appréciables ont été accomplis au cours des six derniers mois. Un dernier effort est désormais nécessaire en ce qui concerne les mesures visant à ouvrir le marché des services de fret ferroviaire.

Par ailleurs, la Commission procède actuellement à une analyse des dispositions juridiques et administratives relatives à l'offre de services dans le domaine de l'eau, y compris le traitement des eaux usées, ainsi qu'à l'application des règles de la concurrence et du marché intérieur de l'UE à ces secteurs. L'objectif est d'évaluer s'il y a des gains à retirer d'une modernisation plus poussée du secteur.

Marchés publics

De nombreuses administrations publiques continuent à passer des marchés sans faire véritablement jouer la concurrence. Les États membres doivent régler ce problème d'urgence. Une étude récente montre que la différence entre l'application et la non-application des règles de l'UE relatives aux marchés publics peut atteindre 34 % des coûts totaux. Afin d'intensifier la concurrence dans les marchés publics, l'objectif majeur pour 2003 était l'adoption du paquet législatif sur la passation des marchés. Celle-ci est à présent en bonne voie (voir [IP/03/1649](#)).

Propriété industrielle et intellectuelle

En matière de protection des droits de propriété industrielle et intellectuelle, l'accent est mis sur trois propositions législatives importantes – le brevet communautaire (voir [MEMO/03/47](#), [MEMO/02/255](#), [MEMO/01/451](#), [IP/00/714](#) et [MEMO/00/41](#)), la directive sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur (voir [IP/02/277](#) et [MEMO/02/32](#)) et la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle (voir [IP/03/144](#) et [MEMO/03/20](#)) – qui visent, de différentes manières, à assurer que le système reste adapté aux besoins de l'industrie et des consommateurs. En ce qui concerne ces propositions, les progrès ont été lents. L'investissement dans la recherche, l'innovation et la créativité, qui sont les supports d'une économie européenne forte, fondée sur la connaissance, souffriront de l'absence d'un cadre juridique à jour dans ce domaine.

Questions fiscales

Les obstacles fiscaux entravent considérablement le fonctionnement du marché intérieur et génèrent, pour les entreprises, des coûts de mise en conformité superflus qui sont souvent répercutés sur les consommateurs. La Commission a respecté tous ses délais dans ce domaine. Elle a, par exemple, présenté des propositions modifiant la directive "sociétés mères/filiales" et la directive sur les fusions. Pour pouvoir progresser, les États membres doivent cependant mettre de côté les positions de principe et travailler de façon plus pragmatique.

Amélioration de la réglementation et de sa mise en œuvre

En vue d'améliorer l'environnement réglementaire de l'UE, y compris pour le marché intérieur, la Commission a établi un plan d'action pour l'amélioration de la réglementation. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de ce plan, mais il reste néanmoins du chemin à parcourir avant que des résultats significatifs ne commencent à être observés sur le terrain. La Commission soumet notamment une part croissante de son programme de travail à une évaluation d'impact approfondie et consulte systématiquement les acteurs concernés à un stade précoce.

Le marché intérieur ne peut fonctionner que si ses règles sont correctement mises en œuvre par les États membres et effectivement appliquées dans la pratique. Tel n'est pas encore le cas, comme le montrent les chiffres publiés récemment par la Commission (voir [IP/04/33](#)) sur les directives qui, parfois plusieurs années après le délai prescrit, demeurent non transposées en droit national, ainsi que sur le nombre toujours élevé de procédures d'infraction.

Le réseau SOLVIT, mis en place pour résoudre les problèmes transfrontaliers liés à l'application incorrecte du droit communautaire (voir [IP/02/1110](#)), a pris un bon départ. La stratégie pour le marché intérieur comprend une série d'autres mesures destinées à améliorer la situation. Sur les quatre mesures prévues pour 2003, seulement deux ont été réalisées dans les délais – l'amorce d'un dialogue "préventif" entre la Commission et les États membres et la proposition de règlement relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées d'appliquer la législation sur la protection des consommateurs.

Le texte intégral du rapport de la Commission est disponible à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/internal_market/fr/update/strategy/index.htm